L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 6 MAI 1894.

THEORIE MORALE.

CROQUIS DE SOLDATS.

I

Une longue salle, reblanchie de frais, aux larges fenêtres symétriques garnies de rideaux étriqués. Ganchement, le jaconas imprimé de fleurs oriardes, raidi par l'apprêt, accompagne les lourds châssis aux multiples petits carreaux du dehors. Aux murailles, quelque essais d'un art naïf: d'abord, une immense croix d'honneur en carton toute goudronnée ; lui faisant vis-à-vis, une médaille militaire découpée à la soie dans une voilige, toute rigide, sans contorsions, plaquée à la muraille ; puis, un écusson tricolore portant, découpés en lettres d'or, ces mots :

Wagram — Lodi — Constantine — Puebla

Enfin, deux ou trois faisceaux de drapelets semés sur les grands espaces de chaux blanche, joujoux à treize du Grand Bazar National, aux hampes fragiles, au clinquant menteur....

Le poêle de fonte, noirci à la plombagine, apparaît microscopique dans ce désert ; ses flancs rougis s'épuisent à vouloir chauffer tant) d'espance ; ses longs tuyaux condés s'en vont, las et branlants, soutenus sur des fils de fer comme sur des béquilles.

C'est ici une des humbles chapelles du culte de la patrie ; chaque compagnie possède ainsi la sienne et forme, dans le régiment, comme une paroisse distincte.

Un sergent déambule, un petit manuel sous les yeux.

Au hasard de bonnes têtes, tapant dans le tas, il pose la question, bourrumment, comme une menace :

—Vous, Malic, qu'est-ce que le drapeau ?

La bon Malic lève sur son supérieur les yeux de ruminant dérangé dans sa digestion ; ses gros doigts tourmentent l'ourlet du bourgeron ; ses lèvres s'entr'ouvrent.... Il va parler.... Le sergent tend l'oreille :

—Hein !

Mais rien ne sort des lèvres entr'ouvertes, tandis que la figure s'effare davantage, que les yeux s'écarquillent démesurément.

—Mais bon Dieu de bon Dieu ! je vous l'ai répété plus de cent fois!.... Le drapeau—allons! répétez après moi—le drapeau.... c'est l'image de la patrie.... Nous devons.... l'aimer de toute notre âme.... lui rendre les honneurs en tout temps.... sous l'habit civil aussi bien que sous l'uniforme.... Nous devons... nous rallier à lui.... sur le champ de bataille.... et le défendre.... jusqu'à la dernière goutte de notre sang.....

Il faut croire que le sergent lui-même n'a pas la mémoire impeccable, car c'est le livre sous les yeux qui débite son affaire. Le bon Malic reprend mot à mot, et tout son être trahit l'effort, le terrible effort. Comment retenir ce chapelet de syllabes interminable !.....

—Si vous n'êtes pas fichu de reprendre d'ici la fin de la théorie, je vous colle au "bloc" pour inattention.... Compris !... A un autre !

Et la torture des pauvres cervelles se poursuit, conforme au règlement,—conforme, plutôt, à quelque marotte du grand chef, révélée à l'inspection dernière.

II

Mais soudain la porte s'ouvre au commandement retentit :

—Fixe !

Toute la chambrée se dresse d'un mouvement électrique. Tous les yeux brillent. Nulle torpeur à présent dans les attitudes. C'est une concentration de regards vers cet homme qui vient d'apparaître. Une chande atmosphère de confiance, d'amitié, de respect emplit maintenant la chambrée froide et languissante de tantôt.

Capitaine !.....

Oh ! le superbe rôle, unique dans le moderne état social ! oh ! l'ivresse sacrée de cet ascendant qui fait l'âme d'un homme comparable à un aimant puissant vers lequel convergent et se groupent, à la seule approche, cent autres âmes, soumises, conquises !.....

Silence, commande un sergent, le capitaine commande :

—Repos !..... continuez !

L'abeille.

On se rassied. Le sergent pousse un "Hum !" énergique, raffermit sa voix et reprend l'interrogatoire. Dieu ! quel malaise que le sien ! quelle gêne. Il ne fallait pas que ça, la présence du capitaine, pour annuler ses faibles moyens oratoires !

—Hum !... Vons, Poulard !.... Ditesmoi les bataillons du drapeau.

Poulard balbutie :

—Wa..... s.... gram..... Lo..... lo... lo..... dis..... tine.....

Le sergent rectifie :

—Cons-tan-tine, je vous dis !

Et cela est crié d'un ton furieux.

—Non, décidément, pense le capitaine, il n'y sont pas encore, nos gradée, à la "théorie morale" !

Une fois de plus, il a voulu voir ; avec intention, il a dépensé aujourd'hui l'officier de peloton et s'est ménagé cette entrée inopinée au milieu de la séance.

Ne prolongeons pas davantage le martyre du pauvre sergent et la contrition douloureuse des humbles cervelles qui forment son auditoire.

Le capitaine intervient :

—Voyons un peu, Loury ! Nous allons causer tous deux. Ecoutez moi bien....

Les jours de revue, quand nous sommes rangés dans la cour, en bonnes de parade, astiqués, brillants, les sacs luisants, comme des miroirs, gants blancs aux mains, jugulaire au menton, nous attendons le drapeau, hein ? De loin, on entend la musique qui l'accompagne avec la compagnie d'escorte, pas vrai ? On l'entend qu'elle débouche à peine au boulevard Gambetta ; plus de quatre cents mètres à faire encore jusqu'à la grille du quartier.... On l'entend, et on écoute, pas vrai, Loury ? On se dresse un peu déjà sans qu'on ait commandé : "*Garde à vous !*" On ne bisque plus avec son voisin, hein ?..... Et alors, Loury, mon garçon, que sentez vous ?

Loury, debout, agite une main gauchement le long de sa jambe, comme un bon chien fait aller sa queue à la vdix du maître ; il ravale sa salive avec effort et, très-affirmatif, il répond :

—Mon capitaine, alors, je suis content !.....

—C'est ça, mon ami. Vous êtes content. Moi aussi. Nous sommes tous contents, à ce moment là..... La musique se rapproche toujours ; il arrive, le drapeau ! D'ici deux minutes, il passera la grille du quartier ; on va le voir briller au soleil au milieu des bataillons... Que sentez-vous à ce moment, Loury ?

—Mon capitaine, mon capitaine..... je sue..... très content !

—Bon !..... Le colonel commande : "*Présentez vos armes !*", et tout le monde obéit, les officiers avec le sabre, vous autres avec le fusil..... La musique joue : "Au drapeau !"..... Loury, que sentez-vous alors ?

—Mon capitaine, je sue..... je suis..... encore plus content !

—Parfait !..... Et maintenant, Loury, mon garçon, vous parler—John Flatters vs. ses Créanciers—Qu'une réunion des créanciers de John Flatters soit convoquée et tenue pardevant Ch. E. Morel, Esq., notaire public, à son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 10me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de fixer le temps, le lieu, les conditions et les termes de la vente des propriétés foncières rendues dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1894.

Signé : N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
25 avril—25—mai 3 10

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 42,298.—Division A.—Chari E. Sarrazin vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de pétitionnaire, Chéri E. Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Theodule Buisson, notaire public, au sur bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, commençant MERCREDI, le 9me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de déséquilibrer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne, ainsi que les biens de dit pétitionnaire, soient suspendues et que C. L. Walker, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 6 avril 1894.

Signé : T. C. W. ELLIS,
Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 avril—3t av 9 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,327—Division B—Charles Gaulon, Jr., vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Gaulon, Jr., soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. Grima, Esq., notaire public, à son Bureau, No 12 rue Carondelet, en cette ville, commençant le MARDI, 15me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que C. H. Brice, Esq., avocat, soit nommé pour présenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 avril 1894.

Signé : FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
13 avril—3t av 15 mai

AVIS AUX CREANCIERS

J. G. Montgomery vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,718—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. S. Rose, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
27 av—27—mai 1 6

Succession de John A. Casbergue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,325—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme F. Coulon, exécutrice testamentaire datée de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
27avril—27 mai 1 6

Succession de Marius Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,540—Division D.—Attendu que John B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Marius Baron, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
27mai—27 mai 1 6

Succession de Emile Booz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,559—Division C.—Attendu que Jno. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile Booz, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 mai—2 6 11

Succession de Mme Mary Watson, Vve de John R. Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,558—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Watson, veuve de John R. Watson, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
2 mai—2 6 11

Succession de Mme Laura Bringier, Veuve de Auguste N. Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,541—Division C—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Laura Bringier, veuve de Auguste N. Baron, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
2 mai—2 6 11

Succession de D. R. Carroll et Mlle Ida R. Carroll, consolidées.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,695-36,858—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Stanley O. Thomas, Thomas L. Airey, Charles V. Carroll et Mlle Emma McLean, exécuteurs testamentaires de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
27 av—27—mai 1 6

Succession de John A. Casbergue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,325—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme F. Coulon, exécutrice testamentaire datée de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
27avril—27 mai 1 6

Succession de Marius Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,540—Division D.—Attendu que John B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Marius Baron, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
2mai—2 6 11

Succession de Emile Booz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,559—Division C.—Attendu que Jno. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile Booz, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
2 mai—2 6 11

J. P. Becker vs Théodore H. Marsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. No 40,591—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernard McCloskey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
4 mai—4 6 13

Succession d'Adam Schuler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,535.—Division C.—Attendu que Mme Eugénie Wagner, veuve public, a son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 10me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de fixer le temps, le lieu, les conditions et les termes de la vente des propriétés foncières rendues dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1894.

Signé : N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
25 avril—25—mai 3 10

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,298.—Division A.—Chari E. Sarrazin vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de pétitionnaire, Chéri E. Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Theodule Buisson, notaire public, au sur bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, commençant MERCREDI, le 9me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de déséquilibrer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne, ainsi que les biens de dit pétitionnaire, soient suspendues et que C. L. Walker, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 6 avril 1894.

Signé : T. C. W. ELLIS,
Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 avril—3t av 9 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,327—Division B—Charles Gaulon, Jr., vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Gaulon, Jr., soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. Grima, Esq., notaire public, à son Bureau, No 12 rue Carondelet, en cette ville, commençant le MARDI, 15me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que C. H. Brice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 avril 1894.

Signé : FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
13avril—3t av 15 mai

AVIS AUX CREANCIERS

Succession de Mme Mary McKenzie et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,723—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme F. Coulon, exécutrice testamentaire datée de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
27avril—27 mai 1 6

Succession de Marius Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,540—Division D.—Attendu que John B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Marius Baron, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
2mai—2 6 11

J. P. Becker vs Théodore H. Marsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. No 40,591—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernard McCloskey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
4 mai—4 6 13

Succession d'Elizabeth Kearney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,328—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Emmett, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
1 mai—1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de John Flathers soit convoquée et tenue pardevant Ch. E. Morel, Esq., notaire public, à son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 10me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de fixer le temps, le lieu, les conditions et les termes de la vente des propriétés foncières rendues dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1894.

Signé : N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
25 avril—25—mai 3 10

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,298.—Division A.—Chari E. Sarrazin vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de pétitionnaire, Chéri E. Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Theodule Buisson, notaire public, au sur bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, commençant MERCREDI, le 9me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de déséquilibrer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne, ainsi que les biens de dit pétitionnaire, soient suspendues et que C. L. Walker, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 6 avril 1894.

Signé : T. C. W. ELLIS,
Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 avril—3t av 9 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,327—Division B—Charles Gaulon, Jr., vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Gaulon, Jr., soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. Grima, Esq., notaire public, à son Bureau, No 12 rue Carondelet, en cette ville, commençant le MARDI, 15me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que C. H. Brice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 avril 1894.

Signé : FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
13avril—3t av 15 mai

Les sommités médicales recommandent la Sirop de Figues d'Ayer, comme le meilleur remède connu pour purifier le sang.

PLUS D'ASTHME
Oppression, Toux, Soulagement par la POUDRE CHEN. A obtenu les plus heureux résultats. — Dépôt dans toutes les pharmacies
Chen, 1, rue Vivienne, Paris.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Aux soins de la
Central American Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

PETITES ANNONCES.

Quiconque veut obtenir la réalisation d'un désir sans regrets au vaudoulaine, fera bien de s'adresser à Mme Geneviève, coin Bagatelle et Derbigny, à un lict de Claiborne. 6 mai—1 fois

PERDU—Ecrin peluche bleue, contenant épingles de cravate, or, une les emblèmes d'outils de sculpteurs, avec centre diamant ; une avec perle et une topaze. Récompense libérale. 287 Dumaine. 3 mai—3 6

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1y

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme parlant l'allemand et l'anglais désire une place là où se parle le français, afin de se familiariser avec cette langue. Il s'attend au commerce de grocerie et au service de restaurant, et de salons de rafraîchissements (saloon). 6 mai—1f

DEMANDES.

ON demande—Une gardienne d'enfants qui devra coucher sur les lieux. S'adresser 289 rue St-Pierre, près Derbigny. 6mai—1f

A VENDRE.

DES roseaux pour jardiniers à vendre coin Espagne et Claiborne. 6mai—1f

A VENDRE—Une excellente occasion pour un homme actif avant un petit capital. Un magasin de liqueurs et "Sample Room." Bonne situation et loyer modique. Sadresser 39 rue Tchoupitoulas. 2 mai—2 6

MEUBLES de seconde main en toute quantité pour de comptant. Ellisch, coin Marais et Royale. 8 av—1m

A LOUER.

A LOUER—Dans le centre du Deuxième District, une chambre élégamment meublée. S'adresser à C., Bureaux de l'Abeille, 73 rue de Chartres. 14 fév—

VENTES PAR LE CONSTABLE.

G. R. Hollander vs J. Hyman.

Le même vs le même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans.—No 20,143 et 20,144—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 10me jour de mai 1894 à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison. Un Réfrigérateur et un Porte Cartes en argent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 avril—28—mai 5 10

Peter Jung vs Ferd. Lehmann.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 20,005. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'entrepôt, du plaignant, No 1013 rue Tchoupitoulas entre Jeuvième et Harmonie dans le Quatrième District de cette ville, MARDI, le 15me jour de mai 1894, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Saloon, comprenant tables, bouteilles et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 mai—4 11 15

Joseph St-Ange vs Alphonse Joseph.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans — No 20,084. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, devant mon bureau et coin du Passage de la Bourse et de la rue Conti, dans le deuxième district de cette ville, le MERCREDI, 9me jour de mai 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison. Un cheval et un wagon à quatre places.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans.
27 avril—27—mai 4 9

Joseph Fernandez vs A. J. Roman.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 13,768—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Lne. dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI 12 mai 1894, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de ménage d'après inventaire déposé au mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
1er mai—1 6 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Septième District.

Barber Asphalt Paving Company vs. Mme Mary McKenzie et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 29,447—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Carrollton, en cette paroisse, maintenant le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro Quatre dans l'îlet numéro Deux, (No 2 B 121), conformément au présent plan de Carrollton, compris entre les rues Hesso, Washington, Pearl et Première sur un plan dressé par Chas. F. Zimple, le 26 février 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds.

2° Deux autres certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même îlet, désignés comme lots numéros Un et Deux. Le lot No Un forme l'encoignure des rues Washington et Première, mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds et face à la rue Washington. Le lot numéro Deux mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, au pied anglais, conformément au plan fait par C. F. Zimple, voyer, en date du 26 février 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire.

3° Un autre certain lot de terre situé dans le même îlet désigné par le numéro trois, mesurant trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le tout conformément à un plan fait par William H. Williams en date du 1er novembre 1860, étant une copie d'un plan dressé par Zimple en date du 26 février 1836, ayant rapport au dit lot No 3 et est annexé à une copie du plan fait par J. A. Guerrard en date du 10 novembre 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 11 18 25—juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de tableaux, portraits, peintures, miroirs, cadres, jouets, articles de fantaisie, notions, etc.

Comptes à recevoir, etc.

Metropolitan Loan, Savings and Pledge Bank vs. la D. M. Wilzin Importing & Commission Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42,105 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 7 mai 1894, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 129 rue Poydras—

1° Le contenu du dit local, consistant en un grand assortiment de portraits, peintures, tableaux, miroirs, cadres ; aussi, jouets, paniers, livres, lampes, bannes, chevalets, vaisselles, coutellerie, bicyclettes, articles de fantaisie, notions, etc. ; aussi, des bureaux, tables, chaises et autres articles trop longs à énumérer. Le tout considérable et de valeur inégalée.

2° Aussi, un lot de comptes à recevoir et comptes due pour services, d'après une liste ayant pour titre : Compte provisoire présenté par Stanley O. Thomas, Thomas L. Airey, Charles V. Carroll et Mlle Emma McLean, exécuteurs testamentaires de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
27 av—27—mai 1 6

Succession de Barbara Schuster, veuve de A. Constant Hearing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,359.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. S. Rose, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
27avril—27 mai 1 6

Succession de Marius Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,540—Division D.—Attendu que John B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Marius Baron, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
2mai—2 6 11

Succession de Emile Booz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,559—Division C.—Attendu que Jno. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile Booz, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
2 mai—2 6 11

Succession de Mme Mary Watson, Vve de John R. Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,558—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Watson, veuve de John R. Watson, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
2 mai—2 6 11

Succession de Mme Laura Bringier, Veuve de Auguste N. Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,541—Division C.—Attendu que J. B. Vinet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Laura Bringier, veuve de Auguste N. Baron, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
2 mai—2 6 11

Succession de D. R. Carroll et Mlle Ida R. Carroll, consolidées.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,695-36,858—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Stanley O. Thomas, Thomas L. Airey, Charles V. Carroll et Mlle Emma McLean, exécuteurs testamentaires de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués